

INS **EA** MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 4 juillet 2023**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 JUILLET 2023
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 30 MARS 2023**

Délibération n°DELIB_01_ADM_23_07_04_OJ_CR

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 20 juin 2023.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 14 décembre 2022 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 20 juin 2023 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 30/03/23 – DELIB 1
- Adoption de la liste des candidats établie par la commission de sélection – DELIB 2
- Tableau des emplois - DELIB 3
- Recrutement des emplois non permanents-DELIB 4
- Règlement intérieur - DELIB 5
- Rapport social unique 2021 - INFO 6
- Décision modificative n°1 - DELIB 7
- Déploiement de la carte achat - DELIB 8
- Convention UGAP MMT - DELIB 9
- Adhésion centrale d'achats Région Sud - DELIB 10
- Marché de nettoyage Beaux-arts - DELIB 11
- Questions diverses

M. *Mme CAMPOS* est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 30 mars 2023.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrage exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 4 juillet 2023.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/07/23

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publication électronique sur le site internet le : 05/07/23